



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides soignants

Question écrite n° 58887

Texte de la question

M. Marc Laffineur appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé concernant la formation des aides soignants. Plusieurs parents et associations souhaiteraient une formation particulière des aides soignants qui serait adaptée aux enfants en milieu scolaire, centres aérés, ou autres. Cette formation serait basée sur une approche de pédopsychiatre qui pourrait aider les enfants atteints d'affection diverses. Il lui demande de bien vouloir prendre en compte cette demande et de répondre aux attentes des parents concernés par un meilleur soutien psychologique de leurs enfants.

Texte de la réponse

Un arrêté du 22 juillet 1994 a mis en place un nouveau programme des études d'aide soignant et un nouveau programme des études d'auxiliaire de puériculture. Ces programmes comportent six modules identiques pour les deux formations et six modules spécifiques. L'intervention auprès des enfants d'âge scolaire relève de la compétence des auxiliaires de puériculture. Il convient de souligner que le programme actuel conduisant au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture comprend d'ores et déjà un module 11 intitulé « L'enfant atteint d'un handicap » qui répond aux préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire. Il est précisé par ailleurs qu'un groupe de travail sera prochainement constitué en vue de procéder à l'actualisation du programme des études conduisant au diplôme professionnel d'aide soignant et à celui conduisant au diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture. La proposition d'un renforcement des enseignements prévus dans le module précité au sein du cursus des auxiliaires de puériculture pourra être évoquée dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Marc Laffineur](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58887

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1492

Réponse publiée le : 28 mai 2001, page 3140